

AVIS DONNÉ ET DE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-1

Avis donné aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Guy-Lin Beaudoin, greffier-trésorier de la MRC, donne aux membres du conseil un avis à l'effet que le projet de règlement numéro 253-1 concernant l'adoption du « Règlement numéro 253-1 modifiant le règlement 253 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires », sera soumis pour adoption lors de la séance du conseil qui sera tenue le 24 avril 2024 et joint au présent avis ce projet de règlement numéro 253-1.

Avis donné à Vaudreuil-Soulanges le 10 avril 2024, et, le même jour, transmis par courrier recommandé, aux membres du conseil, affiché au bureau de la municipalité et publié sur son site internet.



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et greffier-trésorier